BUREAU DIRECTEUR

Réunion du Samedi 27 Janvier 2018 à CARCASSONNE

Président Délégué : M. Michel CHARRANÇON

Présents:

Messieurs Francis ANDREU - Christophe BOURDIN - Guy GLARIA - Claude MALLA - Jean Pierre MASSE - Pierre

THEVENIN A été entendu :

M. Paul Bernard SOUCASSE

Excusé:

Monsieur Olivier DAURIOS

Assistent:

Messieurs Michel DURAND (partiellement) - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU

Ouverture de la séance du Bureau Directeur à 10h

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON ouvre ce bureau directeur en observant une minute de recueillement en la mémoire du Président Maurice MARTIN.

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON souhaite que les réunions à venir ne s'éternisent pas dans la durée (maximum 3 heures de réunion)

SITUATION DU POSTE DE TRESORIER

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON demande au Trésorier Général de sortir de la salle afin qu'il puisse présenter le dossier.

Le Président Délégué fait état de différents courriels de démission envoyés par le Trésorier Général en date des 10.07.2017; 29.08.2017 (envoyé à tous les membres du Comité Directeur), et le dernier en date du 04.12.2017 adressé au Président Délégué ainsi que des lettres envoyées aux organismes bancaires.

Intervention de Messieurs ANDREU, GLARIA, MALLA et MASSE

Monsieur Pierre THEVENIN, avec confirmation de M. Christophe BOURDIN, rappelle un point du règlement intérieur (article 3-2) qui stipule que la démission d'un membre doit être notifiée par écrit au Président et au Secrétaire Général.

Monsieur le Trésorier Général est invité à regagner la salle pour l'entendre

M. Paul SOUCASSE demande alors aux salariés de guitter la réunion.

Le Trésorier Paul SOUCASSE est invité par le Président Délégué à s'expliquer sur les raisons de sa démission.

Le Bureau Directeur écoute ses explications pendant un très long moment.

A la fin de son intervention le Bureau prend acte de sa démission effectuée dans les règles et le respect du Règlement intérieur. Le Président Délégué Michel CHARRANÇON, l'invite ensuite à sortir pour la suite du Bureau Directeur. Le Comité Directeur prochain prendra la décision finale

CONTRATS D'OBJECTIFS

Un groupe de travail sera prochainement constitué. Il sera composé des Présidents de Districts, du Directeur Technique Régional, des Conseillers Techniques, administratifs. L'animation de ce groupe de travail pourrait être confiée à Monsieur Raphael CARRUS.

FAFA

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON présente par districts les dossiers en cours. M. MALLA intervient. Il sera proposé à Monsieur Michael LANGOT d'intervenir à la ligue afin de sensibiliser et former les différents utilisateurs du FAFA à la saisie des dossiers sur FOOT2000.

SALLE DE FORMATION

Les documents définitifs notamment le choix des entreprises retenues seront communiqués prochainement aux membres du Comité Directeur et la décision de début des travaux pourra être proposée.

En cas de nouveaux investissements, les présidents de Districts (ou un représentant) veulent être associés lors de l'ouverture des plis.

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La prochaine assemblée générale pourrait avoir lieu le Samedi 09 Juin 2018 à 10 h (lieu à définir)

FINALE DE LA COUPE DE LA REGION SENIORS

La décision d'un final de la Coupe de la Région Occitanie Seniors a été prise par la Commission Régionales de Gestion des Compétitions et présentée au Comité Directeur. A partir d'un ¼ de final de secteur, les 8 qualifiés participeront au ¼ de finale régional, puis ½ finale et finale après tirage au sort intégral.

Les modalités techniques, compte-tenu des règlements actuels des secteurs légèrement différents, seront proposées prochainement.

BENEVOLE DU MOIS

Référence est faite au courrier de la LFA du 5 décembre 2017 :

8 dirigeants dont un bénévole issu de l'instance district dans les districts Aveyron, Gard Lozère, Haute Garonne, Hérault et Tarn.

7 dirigeants pour les districts Ariège, Gers ; et 7 dirigeants dont un bénévole issu de l'instance district dans les districts Aude, Hautes Pyrénées, Lot, Pyrénées orientales et Tarn et Garonne.

La procédure de désignation est inchangée via le lien internet avant le 30 avril 2017. Chaque bénévole recevra une dotation : un diplôme, un polo Nike et 1 cadeau FFF.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS DEBITEURS

Un point précis sur la situation financière des clubs débiteurs est effectué. Il en ressort que le montant des clubs débiteurs s'élevait à 1.4 M€ pour la Ligue de Football d'Occitanie (1.1 M€ pour le secteur Midi Pyrénées et 0.3 M€ pour le secteur Languedoc Roussillon). Un courrier a été envoyé aux clubs afin de leur demander de s'acquitter de leurs dettes dans les plus brefs délais. Suite à ce courrier 0.6 M€ ont été réglés (0,5 M€ pour le secteur Midi Pyrénées et 0,1 M€ pour le secteur Languedoc Roussillon).

AGE LIMITE DES DELEGUES

A la demande d'un secteur, le Secrétaire Général propose d'harmoniser l'âge limite des délégués des deux secteurs. Dans le secteur Midi Pyrénées aucune limite n'est indiquée alors qu'en secteur Languedoc Roussillon les délégués cessent leur fonction à 72 ans. Proposition est faite de supprimer cet âge limite afin de trouver une certaine harmonie. Les commissions compétentes et notamment la Commission Régionale des Délégués validera les candidatures sans tenir compte du critère de l'âge, mais uniquement suivant les compétences techniques et physiques.

Le bureau directeur valide cette proposition

CENTRE REGIONAL TECHNIQUE

Monsieur Michel DURAND (ancien trésorier du CRT) intervient pour faire la genèse du Centre technique.

Il précise que le CRT est une association à but lucratif indépendante de la Ligue étant assujettit à la TVA.

La ligue est propriétaire des installations et établit avec le CRT un bail de location concernant les installations (encaissement des loyers par la ligue).

Monsieur Michel DURAND démontre l'intérêt fiscal de ce mode de fonctionnement (récupération de la TVA lors de travaux sur le Centre de CASTELMAUROU par exemple)

Le bilan 2017 n'est pas encore connu à ce jour. Concernant le bilan 2016 (1er janvier au 31 décembre), aucune subvention ne fût attribuée par la Ligue. La comptabilité du CRT est tenue par un cabinet extérieur.

Les recettes du CRT sont diverses : stages, le pôle espoirs, stages vacances, délégations nationale et internationales, location des installations, hébergement d'équipes étrangères, clubs professionnels

Le Pôle Espoir de CASTELMAUROU bénéficie des installations et des services mis à disposition par le CRT.

Il conviendrait de développer l'activité du centre afin d'accroître son chiffre d'affaire.

Interventions de Monsieur Christophe BOURDIN concernant la rédaction des statuts et de Monsieur Francis ANDREU. Il est rappelé que dans les statuts actuels 3 Présidents de District font partie du Comité d'administration. Le Secrétaire adjoint M. Christophe BOURDIN fait la proposition de filialisation du CRT par la LFO. Le Président Délégué Michel CHARRANÇON en prend note, cette proposition pourra être étudiée dans l'avenir.

Le Bureau Directeur prend fin à 13h30.

Le Président délégué Michel CHARRANÇON

Le Secrétaire général Pierre THEVENIN